



CPP – API 3D d'Adobe Creative Cloud, Firefly et Substance (2024v3)

Les présentes Conditions Particulières du Produit (CPP) régissent l'utilisation par le Client des API 3D d'Adobe Creative Cloud, Firefly et Substance, et sont intégrées par renvoi dans les Conditions Générales. Adobe Document Services (API DC) est régie par des CPP distinctes.

1. **Définitions.** Les termes commençant par une majuscule, dont la définition ne figure pas aux présentes, ont une signification identique à ceux définis dans les Conditions Générales :
 - 1.1 « **API** » désigne l'interface de programmation d'applications (*application programming interface*).
 - 1.2 « **Action API** » désigne les capacités réalisées par les API et soumises aux limitations énumérées dans la Documentation et la Grille Tarifaire.
 - 1.3 « **Fichiers de Contenu** » désigne les actifs d'Adobe fournis dans le cadre des Outils du Développeur.
 - 1.4 « **Logiciel Client** » désigne toutes les applications logicielles, programmes ou autres technologies que développe le Client et qui sont destinés à accéder aux Outils du Développeur, ainsi qu'à fonctionner ou interagir avec ceux-ci. Afin d'éviter toute ambiguïté, le Logiciel Client peut être composé d'un service hébergé.
 - 1.5 « **Outils du Développeur** » désigne les API, les kits de développement logiciel (« SDK », *software development kit*) et toutes les informations techniques, la documentation, les clés d'API ou autres éléments de développement et les documents associés ou connexes qu'Adobe fournit au Client pour utilisation avec les Actions API via le portail développeur d'Adobe, Adobe I/O, disponible sur [www.adobe.io](https://helpx.adobe.com/fr/enterprise/kb/automation-operation-definition.html) (ou le site Web successeur). Les Outils du Développeur constituent des Produits et Services tels que définis dans les Conditions Générales.
 - 1.6 « **Opération** » désigne la métrique de facturation pour l'utilisation des Actions API. Par exemple, les Actions API peuvent consommer plus de 1 Opération. Le taux de consommation pour chaque Action API est indiqué dans la Grille Tarifaire.
 - 1.7 « **Grille Tarifaire** » désigne les taux et limitations de consommation indiqués sur <https://helpx.adobe.com/fr/enterprise/kb/automation-operation-definition.html>, qui peuvent être mis à jour de temps à autre, par exemple lors de l'ajout d'Actions API.
2. **Octroi de licence des Outils du Développeur.** Sous réserve des termes et conditions applicables au Contrat, Adobe accorde au Client une licence non exclusive et non transférable pour utiliser les Outils du Développeur dans le seul but de développer, de tester et de construire des intégrations avec le Logiciel Client.
3. **Fichiers de Contenu.** Sauf indication contraire dans la Documentation ou les licences spécifiques, Adobe accorde au Client une licence limitée non exclusive, ne pouvant faire l'objet d'une sous-licence, non transférable et révoquant pour utiliser les Fichiers de Contenu avec le Logiciel Client. Le Client ne peut en aucun cas distribuer les Fichiers de Contenu de manière autonome, en dehors du Logiciel Client.
4. **Conditions générales de la Console du Développeur.** Pour accéder aux Outils du Développeur, le Client sera tenu de créer un compte sur la Console du Développeur Adobe et d'accepter un ensemble de conditions

générales (dénommées les « **Conditions du Développeur** »). Nonobstant l'acceptation par le Client des Conditions du Développeur, l'utilisation par le Client des Outils du Développeur dans la Console du Développeur Adobe sera régie par les présentes CPP.

5. **Commentaires du Client.** Le Client peut choisir de soumettre à Adobe des commentaires concernant les Outils du Développeur, y compris sous la forme d'idées, de suggestions, de propositions et d'exemples impliquant le Contenu du Client (les « **Commentaires** »). Dans ce cas, le Client convient qu'Adobe est libre d'utiliser les Commentaires à des fins commerciales, y compris en les intégrant aux Produits et Services sans aucun(e) paiement, attribution ou autre obligation envers le Client. Adobe reconnaît que les Commentaires sont fournis « en l'état » et sans aucune garantie. Adobe s'engage à déployer des efforts raisonnables pour ne pas attribuer en externe les Commentaires au Client ou à ses utilisateurs finaux.

6. Préversion ou version bêta

- 6.1. Adobe peut fournir l'accès aux Outils du Développeur, sous forme de préversion gratuite, d'accès anticipé ou de version bêta (« **Version Bêta** »). Une Version Bêta ne représente pas le produit final et peut contenir des bogues. Adobe peut choisir de ne pas publier de version commerciale de la Version Bêta.
- 6.2. Adobe fournit la Version Bêta « EN L'ÉTAT ». Adobe, ses sociétés Affiliées et fournisseurs tiers réfutent toute garantie et ne font aucune déclaration ou garantie de quelque nature que ce soit, expresse, tacite ou légale, y compris les déclarations ou garanties de qualité marchande, d'adéquation à un usage particulier, de propriété, d'absence de contrefaçon ou d'exactitude. Les garanties indiquées dans le Contrat ou d'autres articles des présentes PSLT ne s'appliquent pas à la Version Bêta. Adobe décline en outre toute garantie que (A) la Version Bêta répondra aux attentes ou aux exigences du Client ou sera constamment disponible, de manière ininterrompue, dans les délais, sécurisée ou exempte d'erreurs ; (B) les résultats obtenus par l'utilisation de la Version Bêta seront efficaces, exacts ou fiables ; ou (C) toutes les erreurs ou tous les défauts de la Version Bêta seront corrigé(e)s. Adobe décline toute responsabilité de quelque nature que ce soit découlant de l'utilisation de la Version Bêta par le Client. Le Client doit rapidement cesser d'utiliser la Version Bêta et détruire toutes les copies de celle-ci si Adobe en fait la demande. Adobe peut développer, modifier, améliorer, prendre en charge, personnaliser et exploiter ses produits et services en fonction de l'utilisation des Versions Bêta par le Client, le cas échéant.
- 6.3. Le Client ne doit pas utiliser, et ne doit pas permettre à des tiers d'utiliser, la Version Bêta (et toute sortie de la Version Bêta) à des fins publiques ou externes, sauf sous approbation écrite d'Adobe.

7. Obligations et restrictions générales.

- 7.1. **Aucune fonctionnalité similaire.** Le Logiciel Client doit ajouter des fonctionnalités significatives au-delà des capacités des Outils du Développeur (ou de tout composant de ceux-ci).
- 7.2. **Limitations de l'IA/l'apprentissage machine.** Le Client n'utilisera pas, et ne permettra pas à des tiers d'utiliser les Outils du Développeur (ou tout contenu, toute donnée, sortie ou autre information reçue ou dérivée des Outils du Développeur) pour créer, former, tester ou améliorer, directement ou indirectement, des algorithmes d'apprentissage machine ou des systèmes d'intelligence artificielle, y compris des architectures, modèles ou pondérations.
- 7.3. **Usage interne.** Sauf autorisation expresse dans le Bon de Commande, le Logiciel Client ne doit pas être fourni à des tiers (par exemple, en proposant le Logiciel Client en tant que produit externe aux consommateurs ou aux clients). La phrase précédente ne s'applique pas aux sorties fournies par le Logiciel Client.

- 7.4. Fichiers Exemples.** Les Fichiers Exemples ne peuvent être utilisés à d'autres fins que celles pour lesquelles ils ont été fournis. Le Client ne peut pas distribuer des Fichiers Exemples d'une quelconque façon qui permette à un tiers d'utiliser, télécharger, extraire les Fichiers Exemples ou d'y accéder en tant que fichiers autonomes et le Client ne saurait prétendre à aucun droit sur les Fichiers Exemples. « Fichiers Exemples » désigne les fichiers de contenu audio, visuel, vidéo, ou autres fournis par Adobe destinés à une utilisation pour des didacticiels, des démonstrations et autres fins d'essai, qui peuvent être identifiés comme des fichiers exemples.
- 7.5. Absence de caution.** Le Client ne garantira en aucun cas à un tiers qu'Adobe a approuvé, garanti ou cautionné les performances de tout Logiciel Client, y compris de tout produit ou service connexe.
- 7.6. Utilisation des Outils du Développeur.**
- (A) **Identifiants API.** Il incombe au Client de prendre des mesures raisonnables pour maintenir la sécurité et le contrôle de ses identifiants API. Adobe décline toute responsabilité pour toute perte que le Client pourrait subir en raison d'une compromission des identifiants de l'API du Client. Adobe recommande de ne pas intégrer les identifiants API dans des environnements mobiles ou d'autres applications côté client lorsqu'il peut être difficile de conserver les identifiants d'API en toute sécurité.
 - (B) **Versions prises en charge.** Lorsqu'Adobe informe qu'il existe une version d'une mise à jour ou d'un correctif des Outils du Développeur, le Client doit rapidement mettre en œuvre et utiliser la version la plus récente des Outils du Développeur, le cas échéant. L'utilisation continue des Outils du Développeur non pris en charge se fait aux propres risques du Client et peut entraîner des performances dégradées, un accès désactivé ou des vulnérabilités de sécurité accrues.
 - (C) **Limites d'utilisation et pics.** Adobe peut fixer des limites à l'utilisation des Outils du Développeur en mettant en œuvre des mesures d'étranglement, en établissant une file d'attente ou en limitant de quelque autre façon que ce soit les appels API lorsqu'Adobe estime que le volume d'appels API peut avoir un impact négatif sur les Produits et Services. Si le Client prévoit une augmentation significative de la demande de ressources API (« **Pics** »), le Client accepte de le communiquer à Adobe dans un délai raisonnable avant la survenue de tels Pics et de travailler avec Adobe pour créer un plan de gestion de tels Pics.
 - (D) **Notifications.** Le Client accepte de conserver et de reproduire tous les avis de droit d'auteur, avis de non-responsabilité ou autres avis de propriété ou déclarations d'attribution d'Adobe (tels qu'ils peuvent apparaître dans les Outils du Développeur) dans le Logiciel Client, dans la mesure où de tels termes se trouvent dans un fichier « Readme », un fichier « Licence » ou les Conditions de licence de tiers à l'adresse https://www.adobe.com/fr/products/eula/third_party.html

8. Conditions Particulières du Produit pour les API Firefly

- 8.1. Génération de contenu.** Les API Firefly peuvent être utilisées pour demander une entrée ou un téléchargement de contenu, tel qu'un fichier audio, un fichier vidéo, un document, une image, un texte ou une combinaison de ce contenu (collectivement, « **Entrée** »). L'Entrée sera utilisée par les Services On-demand pour générer un résultat (comme une image, un texte, des effets de texte, une illustration vectorielle, un fichier audio, un fichier vidéo, etc.) qui sera fournie dans les Services On-demand (un « **Résultat** »). Les Entrées et Résultats sont du Contenu Client et toutes les dispositions régissant le Contenu Client dans le présent Contrat s'appliquent aux Entrées et Résultats. Les fonctionnalités d'IA générative, Entrées et Résultats, doivent être utilisés conformément aux termes du présent Contrat.

8.2. Résultats similaires. Les Résultats peuvent ne pas être uniques et d'autres utilisateurs d'API Firefly pourraient produire le même Résultat ou un Résultat similaire.

8.3. Indemnisation des Résultats Firefly

Si l'indemnisation des Résultats Firefly est spécifiquement incluse dans le Bon de Commande, les conditions suivantes s'appliquent :

(A) Définitions.

- (1) « **Fonctionnalités Firefly Admissibles** » désigne les fonctionnalités d'API Firefly listées sur helpx.adobe.com/legal/product-descriptions/adobe-firefly.html (« **Description du Produit Firefly** »), qui peuvent être mises à jour par Adobe de temps à autre pour lister des fonctionnalités supplémentaires.
- (2) « **Événement d'Exportation** » signifie qu'un Résultat Firefly a été téléchargé à partir des API Firefly ou de toute autre action indiquée dans la Description du Produit Firefly, qui peut être mise à jour par Adobe de temps à autre pour lister des actions supplémentaires.
- (3) « **Entrée Firefly** » désigne le contenu qui est saisi ou téléchargé dans une Fonctionnalité Firefly Admissible, tel qu'un fichier audio, un fichier vidéo, un document, une image, un texte (y compris tout paramètre de sortie, tel que le rapport d'aspect, le style, etc.), ou une combinaison de ce contenu.
- (4) « **Résultat Firefly** » désigne le contenu, tel qu'une image, un texte, des effets de texte, un fichier graphique vectoriel, un fichier audio, une texture ou un fichier vidéo, fourni par une Fonctionnalité Firefly Admissible via les API Firefly en réponse à une Entrée Firefly.

(B) Indemnisation des Résultats Firefly. Une « Réclamation pour Contrefaçon », telle que définie dans les Conditions Générales, signifie toute réclamation de tiers à l'encontre du Client ou de ses Affiliés pendant toute la Durée de la Licence dans la mesure où la Réclamation alléguerait qu'un Résultat Firefly (suite à un Événement d'Exportation) enfreint directement un brevet, un droit d'auteur ou copyright, une marque, des droits de publicité ou le droit à la vie privée du tiers.

(C) Exceptions à l'indemnisation. Adobe n'assumera aucune responsabilité pour toute Réclamation lorsque la Réclamation est basée sur : (A) une modification quelconque d'un Résultat Firefly, y compris concernant tout Produit et Service Adobe ; (B) toute combinaison d'un Résultat Firefly avec tout autre matériel, contenu ou information ; (C) l'utilisation d'un Résultat Firefly en infraction au Contrat ; (D) le contexte dans lequel tout Résultat Firefly est utilisée ; (E) tout Résultat Firefly qui est basée sur une Entrée Firefly non textuelle, lorsque l'Entrée Firefly à elle seule aurait donné lieu à la Réclamation ; (F) toute utilisation d'un Résultat Firefly après qu'Adobe ait demandé au Client de cesser de l'utiliser ; ou (G) tout ce qui n'est pas du contenu audio et/ou visuel affiché ou joué par la Fonctionnalité Firefly Admissible à l'Utilisateur, par exemple toutes les métadonnées techniques qui peuvent être produites par la Fonctionnalité Firefly Admissible comme les métadonnées de fichiers et les paramètres de réponse à des requêtes.

9. Conditions Particulières de Produit pour Firefly Creative Production

9.1. Firefly Creative Production est un Service On-demand disponible sur le site Web de Firefly à l'adresse firefly.adobe.com. Si le Client accède à Firefly Creative Production et en fait usage en vertu de son droit sur les UGS Services Firefly, alors un tel accès et usage sont soumis (i) au présent Contrat et (ii) aux conditions générales des Outils du Développeur qui y sont énoncées, à l'exception des articles 2 (Octroi de licence des Outils du Développeur), 4 (Conditions générales de la Console du Développeur) et 7.3 (Utilisation interne).

- 10. Conditions supplémentaires pour les nouveaux Outils du Développeur.** Si Adobe donne accès à de nouveaux Outils du Développeur après la Date de Début de la Licence (telle qu'identifiée dans la section Détail Tarifaire des Produits et Services du Bon de Commande), l'accès et l'utilisation des nouveaux Outils du Développeur par le Client sont soumis (i) au présent Contrat et (ii) à toutes les conditions décrites sur <https://www.adobe.com/go/new-developer-tools-terms> (les « **Conditions des Nouveaux Outils du Développeur** »).